



Cette Charte est celle de la FFP. Ses membres s'engagent à l'appliquer et à la respecter.

1. Nous informons clairement et complètement sur nos actions de formation.
Cette information est un engagement.
2. Nous établissons un réel partenariat avec le demandeur de formation afin de définir ensemble les objectifs et les attentes.
3. Nous conseillons les actions appropriées dans le cadre de nos compétences.
4. Nous contrôlons les démarches pédagogiques et nous assurons la bonne utilisation des outils correspondants.
5. Nous suivons attentivement le déroulement de ces actions et nous faisons le point régulièrement avec nos partenaires.
6. Nous veillons à l'environnement dans lequel se déroulent les actions de formation.
7. Nous nous assurons de la compétence et de la qualification des formateurs.
8. Nous évaluons les actions de formation en fonction des objectifs préalablement définis.
9. Nous investissons dans la recherche et la création d'outils pédagogiques innovants.
10. Nous appliquons ces commandements et mettons en oeuvre les procédures propres à améliorer la qualité de nos actions.